

# Le traçage : À quoi faut-il s'attendre

## Qu'est-ce que le traçage ?

- + Le traçage, également appelé traçage des contacts, consiste à retrouver les personnes testées positives ou exposées à la COVID-19 et à leur demander de rester à l'écart d'autres personnes jusqu'à ce qu'elles ne puissent plus propager le virus.
- + Le traçage est un élément essentiel du plan de la ville de New York visant à contenir l'épidémie de la COVID-19 et à favoriser la réouverture de la ville en toute sécurité.

## Qui sont les traceurs/traceuses de contacts ?

- + Les traceurs/traceuses de contacts font partie de la cellule de test et de traçage. Ils/elles appellent les personnes testées positives à la COVID-19 et leur demandent de rester à l'écart des autres personnes.
- + Les traceurs/traceuses de contacts doivent ensuite retrouver toutes les personnes qui ont pu être exposées à la COVID-19 pour leur demander de rester à l'écart des autres personnes.

## Pourquoi un traceur/une traceuse de contacts m'appelle-t-il/elle ?

- + Les traceurs/traceuses de contacts appellent les personnes qui ont été testées positives ou exposées à la COVID-19.
- + Le traceur/la traceuse de contacts vous :
  - Demandra de lui dire comment vous vous sentez.
  - Demandra si vous avez besoin de ressources pour vous aider à rester en bonne santé et empêcher la propagation de la COVID-19.
  - Dira combien de temps vous devez rester chez vous et à l'écart des autres personnes.
- + **Si vous avez été testé(e) positif/positive à la COVID-19**, le traceur/la traceuse de contact vous :
  - Posera des questions pour essayer de savoir comment vous avez été infecté(e).
  - Demandra de lui donner les noms et les coordonnées de toutes les personnes avec lesquelles vous avez été en contact étroit lorsque vous étiez susceptible de transmettre le virus à d'autres personnes.
- + Si le traceur/la traceuse de contacts ne peut pas vous joindre par téléphone, il/elle devra peut-être se rendre en personne chez vous pour vérifier votre état de santé.

## Qu'est-ce que signifie avoir un « contact étroit » avec une personne testée positive à la COVID-19 ?

- + Les personnes qui ont eu un « contact étroit » sont celles qui :
  - Vivent avec une personne ayant été testée positive à la COVID-19.
  - Ont embrassé ou eu des relations sexuelles avec une personne testée positive à la COVID-19.
  - Ont fourni des soins au domicile d'une personne testée positive à la COVID-19.
  - Ont passé 10 minutes ou plus à moins de 1 m 50 d'une personne testée positive à la COVID-19.
- + **Si vous avez été testé(e) positif/positive à la COVID-19**, le traceur/la traceuse de contacts vous aidera à identifier les personnes avec lesquelles vous avez été en contact étroit.

### Comment savoir si la personne qui m'appelle appartient à la cellule de test et de traçage ?

- + Le traceur/la traceuse de contacts vous appellera avec un numéro qui affiche « NYC Test + Trace ».
- + Le traceur/la traceuse de contacts ne vous demandera JAMAIS votre numéro de sécurité sociale, votre numéro de carte de crédit ou vos informations bancaires. Si quelqu'un vous appelle pour vous demander ces informations en vous disant qu'il fait partie de l'équipe de la cellule de test et de traçage, raccrochez.
  - Le traceur/la traceuse de contacts peut vous demander des informations d'identification telles que votre date de naissance et votre adresse.

### Comment la cellule de test et de traçage a-t-elle eu mes données personnelles ?

- + **Si vous avez été testé(e) positif/positive à la COVID-19**, vos données personnelles ont été transmises à la cellule de test et de traçage par le Département de la Santé de New York (NYC Health Department).
  - La législation de l'État de New York et le code de la santé de la ville de New York obligent les laboratoires à envoyer au Département de la santé de la ville de New York des informations sur les résultats des tests de COVID-19.
  - Le Département de la santé de la ville de New York a transmis vos données personnelles à la cellule de test et de traçage en respectant les lois sur la protection de la vie privée qui permettent d'utiliser ce type d'informations pour protéger la santé publique et arrêter la propagation des maladies.
- + **Si vous avez été exposé(e) à la COVID-19**, la cellule de test et de traçage a reçu vos données personnelles parce qu'une personne testée positive à la COVID-19 a dit à un(e) traceur/traceuse de contacts que vous avez été en contact étroit avec elle pendant qu'elle pouvait transmettre le virus.
  - Le traceur/la traceuse de contacts ne peut pas vous donner le nom de la personne qui lui a dit que vous aviez été en contact étroit avec elle. Toutes les informations à caractère personnel transmises à la cellule de test et de traçage resteront confidentielles, comme l'exige la loi.

### À quelle fréquence le traceur/la traceuse de contacts m'appellera-t-il/elle ?

- + Le traceur/la traceuse de contacts vous appellera quotidiennement pendant environ 10 jours, parfois moins ou parfois plus, pour savoir comment vous allez.
- + Assurez-vous de répondre lorsque le traceur/la traceuse de contacts vous appelle. L'écran de votre téléphone affichera : « NYC Test + Trace. »
- + Si le traceur/la traceuse de contacts ne peut pas vous joindre par téléphone, il/elle devra peut-être se rendre en personne chez vous pour vérifier que tout va bien.

### Comment la cellule de test et de traçage assure-t-elle la confidentialité de mes données ?

- + Les informations à caractère personnel que vous fournissez ne seront utilisées par la cellule de test et de traçage que dans le but de protéger la santé publique et de vous fournir les ressources dont vous avez besoin pour rester à l'écart des autres personnes. Elles seront conservées en toute sécurité.
- + La cellule de test et de traçage protégera le caractère confidentiel de vos informations comme l'exige la loi.

### Pourquoi les traceurs/traceuses de contacts doivent-ils/elles appeler les personnes dont on sait qu'elles ont été exposées à la COVID-19 ?

- + Les personnes testées positives à la COVID-19 peuvent informer leurs proches ayant été en contact étroit avec elles du fait qu'ils ont été exposés au virus. Il est toutefois important qu'un traceur/une traceuse de contacts appelle également ces proches pour les aider à se faire dépister, à surveiller leurs symptômes et à leur offrir tous les services dont ils pourraient avoir besoin.

### Le traceur/la traceuse de contact va-t-il/elle donner les informations me concernant aux services de police ou d'immigration ?

- + Toute information que vous donnez à un traceur/une traceuse de contact ne sera pas communiquée aux services d'immigration, aux forces de l'ordre ou aux autorités judiciaires, sauf si la loi l'exige.

### **Ai-je le droit de sortir si le traceur/la traceuse de contacts m'informe que j'ai été testé(e) positif/positive ou exposé(e) à la COVID-19 ?**

- + Vous ne devez pas sortir avant que le traceur/la traceuse de contact ne vous dise que vous pouvez le faire, sauf si vous avez besoin de soins médicaux essentiels (par exemple, pour une séance de dialyse ou une urgence médicale).
  - Répondez tous les jours à l'appel du traceur/de la traceuse de contacts et il/elle vous dira quand vous pourrez à nouveau sortir de chez vous.
  - Si vous devez sortir pour recevoir des soins médicaux, portez un masque de protection et informez à l'avance votre médecin du fait que vous avez été testé(e) positif/positive ou exposé(e) à la COVID-19.
- + Si vous ne pouvez pas rester en toute sécurité à l'écart des autres personnes dans votre maison, avertissez le traceur/la traceuse de contacts ou appelez le 844-NYC-4NYC (844-692-4692). Il/elle pourra vous aider à trouver une chambre d'hôtel gratuitement.

### **La cellule de test et de traçage surveille-t-elle mes déplacements ?**

- + Non. La cellule de test et de traçage n'utilise pas de technologie de smartphone ou toute autre méthode pour surveiller vos déplacements.
- + Si un traceur/une traceuse de contact vient vous rendre visite en personne, c'est pour vérifier votre état de santé et celui des autres personnes susceptibles d'avoir été exposées à la COVID-19.

### **Serai-je arrêté(e) ou condamné(e) à payer une amende si je sors ?**

- + Non, vous ne serez ni arrêté(e) ni condamné(e) à payer une amende si vous sortez.
- + Pour empêcher la propagation de la COVID-19, il est indispensable que vous restiez à l'intérieur et à l'écart des autres personnes vivant avec vous jusqu'à ce que le traceur/la traceuse de contacts vous donne d'autres consignes, sauf en cas d'urgence médicale.
  - Vous pouvez indiquer au traceur/à la traceuse de contacts les articles essentiels dont vous avez besoin lors de son contrôle quotidien. Il/elle peut veiller à ce que les aliments, les médicaments et les autres produits dont vous avez besoin vous soient apportés directement pour que vous n'ayez pas à sortir.

### **Serai-je considéré(e) comme une « charge publique » en vertu de la législation sur l'immigration pour avoir parlé avec le traceur/la traceuse de contacts ?**

- + Non. Le fait de parler avec le traceur/la traceuse de contacts ne vous empêchera pas de demander une carte verte.
- + Les traitements médicaux ou les services de soins préventifs liés à la COVID-19 ne seront PAS pris en compte dans le cadre de la règle de la charge publique.

### **Puis-je bénéficier d'un congé maladie payé si je ne peux pas aller travailler ?**

- + Vous pourriez avoir droit à un congé maladie payé ou à un allongement de congé parental en vertu de la loi fédérale « Les familles d'abord, loi sur la réponse au coronavirus » (Families First Coronavirus Response Act) ou de la loi de l'État de New York sur les congés maladie payés (New York State Paid Sick Leave Law) adoptée en réponse à la pandémie de COVID-19.
- + Visitez le site [consacré aux nouveaux congés payés liés à la COVID-19](#) ou appelez le 311 pour plus d'informations.

**Pour plus d'informations, visitez [TestandTrace.NYC](#) ou appelez le 311**